L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 17 MAI

Compagnie d'Assurance de l'UNION.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dixième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866.

Primes sur les risques d'incendie	$119,180 67
" " " des rivières	56,834 30
" " " de mers	80,800 21
Risques non expirés le 30 avril 1866	30,647 12
	291,762 30
En moins, prime en remboursées	3,847 70
MONTANT DES PRIMES	$287,904 60

Pertes payées dans l'année :

Pertes par l'incendie	$44,797 39
Pertes sur les rivières	30,208 38
Pertes sur les mers	33,869 77
Total des pertes	108,875 54
Ré-assurances	5,087 17
Dépenses, intérêt du scrip, profits et pertes, commissions, et loyers	18,129 17
Taxes et revenu intérieur	7,985 43
Ingt et vingt-cinq pour cent remboursés	31,144 46
Reservé pour risques non expirés	30,941 91
	220,464 39
BÉNÉFICE NET	$67,500 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières en ville et en dehors de cette ville, valant le double du montant prêté	$112,300 52
Prêts garantis par nantissement	30,015 [illegible]
Réclamations pour pertes payées	9,417 [illegible]
Actions de banques et assurances	3,347 50
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,800 00
Biens fonciers	16,745 89
Primes en voie de perception	32,607 65
Ecus en caisse	46,613 51
Total de l'actif	$252,626 47

Les tableaux ci-dessus et une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 8 mai, 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mers et rivières, aux taux usités, et reçoit 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS.

J. Foger, F. Maroche, J. C. Denis, J. J. Adams, Th. H. Miller, T. N. Blake, A. Decrow, C. W. Hudbury, Mr. Peychaud. mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 30 Février 1866 : $838,150 13

Savoir : Primes d'incendie $405,773 83
Primes de mers 391,277 32
Primes de rivières 252,074 08
$838,150 13

En moins, primes remboursées $ 4,513 10
En moins, primes non expirées 69,284 00 $ 64,797 10
Montant net des primes $773,353 03
Pertes payées $149,552 99
Pertes sur mers 131,939 20
Pertes sur les rivières 84,613 51
$366,105 70
Réassurances 54,384 33
Dépenses, taxes, intérêts, et escompte au lieu de scrip 76,772 37
$495,262 40
Bénéfice net $278,090 63

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en hypothèques sur immeubles	$38,880 92
Placé en actions de banques et assurances	12,000 00
Placé en actions de bateaux et autres	111,225 00
Placé en scrip de Compagnies d'assurances	121,725 00
Prêts sur garanties	82,150 00
Billets en caisse	34,500 00
Primes en voie de perception	101,626 51
En caisse	162,540 96
	$668,648 39

Les tableaux qui précèdent ont été copiés sur les livres de la Compagnie.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 18 mars 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, en sorte de dividende, 15 cents seulement pour chaque dollar, payable à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de leurs scrip-certificats, un dividende sur les certificats de scrip non encore payés.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A. E. Montgomery, Ant Carriere, Chas. Woodman, Geo. A. Fosdick, A. Lewon, Manuel Delaroche, Frank Williams, E. Brutier, Thomas Byrne, Chas. Leblanc, John Chaffraix, John J. Maxwell, W. A. Vedell, J. Andreuse, D. Pepin, Alfred Kuhn, Hugh Macdonald, J. Fredin, Henry Hagan, Geo. W. Peach, Wm. H. Plaschard, E. F. Stockmeyer, Henry H. Hyam, Jas. H. Wilson, Jas. W. Robertson, J. Sellers, Henry J. Vom, George Foster, Henry A. Wagner, Andrew Stewart, Jas. Mather, L. B. Pothier.

La ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et profit du fonds d'école de McDonogh, vs. Elien Lecomte.

TRIBUNAL COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 10,268.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six-sept et 24 Décembre, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, ayant vingt pieds de front sur la rue Royale, et quarante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par Lucien H. Pilié, voyer de la ville, daté du 7 mai 1866, et déposé sous le No. de ses livres de plans No. 1, au l'Etude de Chas. E. Fortier, et devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain fait partie des anciennes Communes de cette ville, et appartient à la défenderesse en vertu de l'acquisition faite de la ville de la Nouvelle-Orléans suivant acte en rapport dudit notaire Fortier, en date du 27 mai 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANK MALLERICH vs FRANK SOROE.

TRIBUNAL COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 10,267.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Est borné par la veuve Roux, du Sud par le Sieur Bonet et Trelo, d'après et par le Sieur Bonet et Trelo, d'après et par le Sieur Bonet et Trelo, d'après et